

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CE2291

présenté par  
Mme Thomin

-----

#### ARTICLE 9

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Il comportera un module de suivi de l'historique de gestion de l'eau faite sur l'exploitation. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rajouter au diagnostic modulaire des exploitations un module de suivi de l'historique de la gestion de l'eau faite sur l'exploitation.

Alors que l'eau et sa gestion en agriculture font l'objet de défis nouveaux à l'heure des transitions climatiques, il est important pour un repreneur d'exploitation agricole d'être conscient de la gestion de l'eau qui est faite sur l'exploitation qu'il convoite.